

GROUPE DE TRAVAIL SUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES DU CONTRAT DE RIVIERE FANGU

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 26 MAI 2010 – 14H30 A CORTE

Participants, absents ou excusés : voir feuille en annexe.

L'objectif de cette réunion est la validation des Fiches Actions (FA) concernant l'eau et les milieux aquatiques.

P Simeoni introduit la séance en faisant un rappel du contrat de rivière (contexte, diagnostic général du bassin versant, enjeux et objectifs...) et une rapide présentation de la rivière du Fangu. La discussion s'engage sur les fiches actions du volet B1 du contrat de rivière intitulé « *Gestion et protection des cours d'eau et des milieux aquatiques* ».

P Simeoni souhaite faire un point sur ces FA notamment concernant les financements.

FA B1-1 : Révision du plan de gestion du delta du Fangu

Concernant la FA B1-1 sur la révision du plan de gestion du delta du Fangu, P. Simeoni explique que le plan de gestion du site de l'embouchure du Fangu est actuellement en phase de révision. Cette étude devra mettre en lumière les enjeux de la zone et définir des objectifs de gestion à mettre en œuvre.

S. Calendini va vérifier auprès du service de ML Castelli s'il est possible d'obtenir des financements de la part de l'OEC.

P Poli ajoute que l'APPMA de Balagne ayant compétence pour ce qui concerne la protection des espèces, il souhaiterait être associé à cette action.

Les remarques suivantes portent sur l'absence de représentants du Conservatoire du Littoral (Cdl) et du service du Conseil général gérant les terrains du Cdl pourtant conviés à cette séance.

D. Rossi ajoute que le Cdl ne le tient pas informé des actions menées dans le delta.

P. Simeoni précise que la fiche action concernant la révision du plan de gestion de l'embouchure du Fangu sensée être portée par le Cdl est donc en attente.

Décision est prise de maintenir cette fiche action en l'état dans l'attente d'une validation par le Cdl.

FA B1-2-1 : Création de 2 réserves de pêche sur les ruisseaux de Rocce et Bocca Bianca.

Il s'agit aussi de la fiche action 3 du volet eau du DOCOB de la vallée du Fangu intitulée « *Mise en place de réserve temporaire de pêche* ». Ce type de dossier est instruit par l'OEC.

S. Muracciole rappelle qu'une convention portant sur les droits de pêche doit être signée en amont du projet.

P. Poli estime que le coût de la mise en place d'une signalétique ne devrait pas être très élevé.

P. Simeoni évoque la possibilité de faire un plan de gestion par réserve.

S. Muracciole répond que l'on peut faire un petit plan de gestion d'une quinzaine de pages qui équivaldrait à 10 jours de travail pour un coût estimé à 10 000 euros. Concernant le financement, il serait possible de solliciter l'OEC et la DREAL. Par ailleurs, la demande de réserve doit être faite par le détenteur des droits de pêche, l'AAPPMA de Balagne dans le cas présent.

S. Calendini précise qu'avant la création officielle des RTP, une interdiction de pêche peut être prise par le préfet.

La discussion s'engage sur la fiche action 2 du DOCOB « *Mise en place d'un parcours de pêche de printemps pour le Fangu* ».

S. Muracciole et S. Calendini suggèrent de faire un projet pédagogique sur cette fiche de type aménagement pour pêcheur à mobilité réduite.

S. Muracciole ajoute que ce projet de parcours de pêche étant déjà inscrit au DOCOB, il n'est pas utile de le faire figurer au contrat de rivière.

FA B1-2-2 : Etude sur la répartition et l'hybridation entre les trois types de truites présentes dans le Fangu : truites corses, méditerranéennes et atlantiques.

P. Simeoni précise dans un premier temps que cette fiche action fait référence à plusieurs dispositions du SDAGE. Ensuite, il cite P Berrebi selon lequel les données sur les truites du Fangu sont fragmentaires. Il serait judicieux d'effectuer des analyses sur plusieurs points afin de dresser une cartographie génétique complète de la réserve de biosphère.

S. Muracciole souhaiterait que des prélèvements soient réalisés dans le ruisseau de Sainte Marie. Il précise que lorsqu'il est question de protection de la truite corse dans Natura 2000 on fait référence à la Macrostigma et à la Méditerranéenne.

P. Simeoni pose la question du financement des analyses.

Pour S. Muracciole, les financeurs éventuels seraient l'OEC et/ou la DREAL et peut-être aussi la Fédération de pêche.

P. Simeoni ajoute que la Fédération s'est rendue à toutes les réunions organisées dans le cadre du contrat de rivière.

S. Muracciole en conclue qu'il faut la faire apparaître dans la fiche et ajoute que l'ONEMA et la Fédération doivent figurer en tant que partenaires techniques.

Le coût total de l'opération est estimé à environ 40 000 euros. Des financements sont à rechercher auprès de l'OEC et la DREAL, voire la FDP.

FA B1-3-1 : Réalisation d'une étude hydrobiologique du réseau hydrographique du Fangu.

P. Simeoni met en évidence l'impact croissant des activités touristiques sur la rivière, ainsi que le manque de connaissance dans le domaine de l'hydrobiologie, notamment dans la zone amont et le delta. L'étude de la faune aquatique du Fangu permettra d'établir des points de références pour le suivi de la qualité de l'eau et des écosystèmes associés.

Pour S. Calendini, il est possible de faire un inventaire dans l'embouchure (et pas un IBGN) avec 7 points de prélèvement sur 4 campagnes (printemps, été, automne, hiver). Il s'interroge également sur le poids à accorder à cette l'IGBN.

Pour J. Culioli, bien que le Fangu soit naturellement pauvre, la note de 8/20 (point RCS de Treccia en 2007) est très mauvaise.

Pour M. de Basquiat, on peut imputer ces mauvais résultats au protocole d'analyse non adapté aux spécificités des cours d'eau méditerranéens. Elle précise qu'une dérogation à été demandée pour l'étude des invertébrés dans certains cours d'eau.

Pour S. Calendini, l'analyse des peuplements est plus intéressante que l'IGBN.

P. Simeoni est inquiet quant à ces mauvais résultats d'analyses qui peuvent laisser envisager un déclassement du Fangu et le non respect du bon état de la masse d'eau d'ici à 2015.

Concernant les financements, l'OEC pourrait être un des financeurs de même que l'Agence de l'eau qui pourrait financer à hauteur de 50 %.

FA B1-3-2 : Réalisation d'un diagnostic biogéochimique du bassin versant du Fangu.

Pour JP. Fontana, il s'agit d'une des études pilier de l'APEEM réalisée sur vingt ans par l'Ecole Normale Supérieure de Paris. Il faudrait selon lui poursuivre mais on se heurte à un problème de financement.

Un devis a été demandé et il évalue à 30 000 euros pour une étude sur cinq ans.

JP. Fontana demande donc si l'OEC est en mesure de financer cette étude.

Pour S. Calendini, si le maître d'ouvrage de l'opération est le PNRC, c'est lui qui en assumera le coût (dotation PNRC).

FA B1-3-3 : Réalisation d'une étude pour la surveillance de l'impact de la décharge de Capitelle.

D'après un diagnostic réalisé par le BE 2AE Environnement pour le compte de la CCCB en 2008, il y aurait une pollution du sol au niveau de la décharge. Dans le cadre du projet de réhabilitation de la décharge de Capitelle prévue courant 2011, une étude sur l'impact de la décharge sur la ressource souterraine sera réalisée.

FA A2-1 : Mise en place de sanitaires à proximité des sites de baignade fréquentés en saison estivale.

S. Calendini précise que sur la question des sanitaires, l'O.E.C. finance les opérations *Grand Site* que gère le service de ML. Castelli. Il suggère d'organiser une réunion entre ML. Castelli, P. Simeoni et lui-même.

PARTICIPANTS :

Maire de Galeria / Pdt du Comité de rivière : Dany ROSSI
PNRC : Michel ZANETTACCI, Pasquale SIMEONI, Sandra CARCIONE
DREAL : Julia CULIOLI, Muriel DE BASQUIAT
OEC : Serge CALENDINI
ONF : Stephane MURACCIOLE, Nathalie TADDEI
CG 2B : Patrice CERRUTI
APEEM : Jean Pierre FONTANA,
SIVU « Acqua di u Filasorma » : Jean Claude AGOSTINI
APPMA de Balagne : Pierre POLI

ABSENTS OU EXCUSES :

Cdl : Bénédicte BENOIT-SISCO
Université de Corse : Antoine ORSINI
Comité scientifique MAB Fango : Marie Dominique LOYE PILOT
Agence de l'Eau RMC : Sylvie LANDIER
Conseiller Général de Calenzana : Pierre GUIDONI
Représentant des pêcheurs locaux : José LOVERINI
PNRC : Patrick LEPAULMIER
ONEMA
Association « Amis du PNRC »
Association « Per u Falasorma »